



Pièce n°3

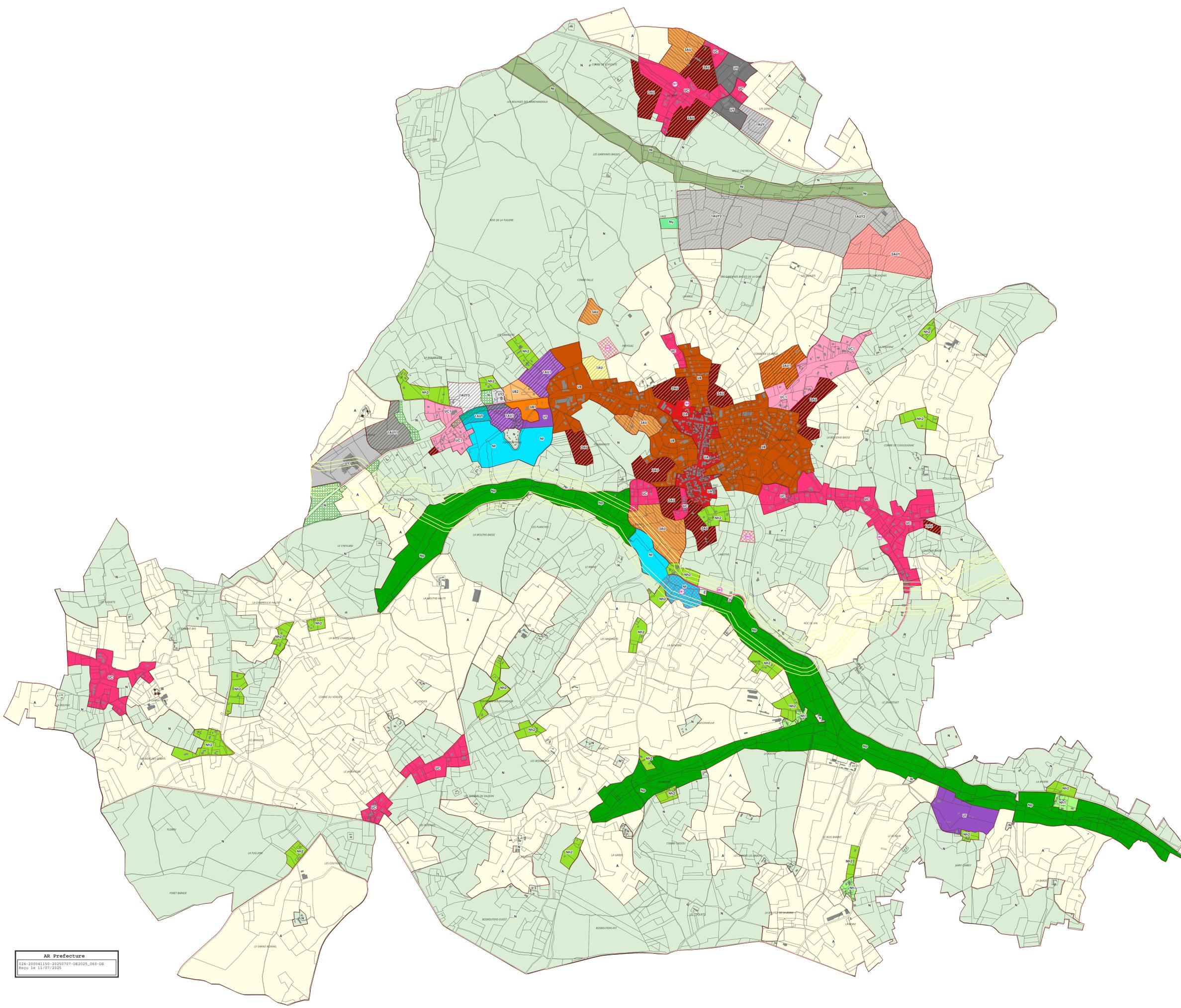
REGLEMENT D'URBANISME : DOCUMENTS GRAPHIQUES / ZONAGE GENERAL

PLU APPROUVEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2011

MODIFICATION N°1 APPROUVEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2025

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 Juillet 2025

Le Président.



Les prescriptions ponctuelles

- ★ Changement de destination

Les prescriptions surfaciques

- Les emplacements réservés
- Les Espaces boisés classés
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques Gaz naturel haute pression

Les zones urbaines « généralistes »

- La zone "Ua"
- La zone "Ub"
- Le secteur "Ub1"
- Le secteur "Ub2"
- La zone "Uc"
- Le secteur "Uc1"

Les zones urbaines "spécialisées"

- La zone "UT"
- La zone "UY"
- Le secteur "UY1"
- Le secteur "UY2"

Les zones à urbaniser

- Le secteur "IAU"
- Le secteur "IAU1"
- Le secteur "IAU2"
- Le secteur "IAU3"
- Le secteur "IAUY1"
- Le secteur "IAUY2"
- Le secteur "IAUY3"
- Le secteur "2AU"
- Le secteur "2AU1"
- Le secteur "2AU2"
- Le secteur "3AU"

La zone "A"

- A

La zone "N"

- La zone "N"
- Le secteur "Nh1"
- Le secteur "Nh2"
- Le secteur "Np"
- Le secteur "N"
- Le secteur "N"
- Le secteur "N"
- Le secteur "N"